

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 à 18 H 30

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra exceptionnellement, à la salle **BEAUREPAIRE**, aux date et heure indiquées, ci-dessus,

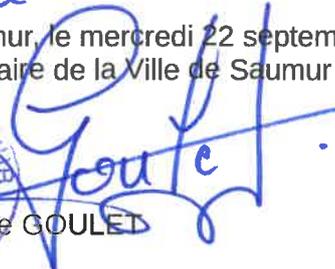
Vous trouverez, ci-joints, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 0 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Janvier 2021
- 1 Admissions en non-valeur de créances éteintes – Années 2017-2021
- 2 Budget 2021 – Décision modificative
- 3 Dette – Provision pour risque de taux – reprise
TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) - Constructions nouvelles à usage d'habitation - Limitation de l'exonération durant les deux années qui suivent l'achèvement
- 5 Emprunts garantis à l'association Habitat Jeunes du Saumurois – Réaménagements – Maintien de la garantie de la Ville – Modifications
- 6 Investigation complémentaires des réseaux enterrés par procédés de détection non intrusifs sur le territoire de la Ville de Saumur et le territoire de Saumur Val de Loire – Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur
- 7 Accords-cadres relatifs à des travaux d'entretien et de modernisation des voiries communautaires et des espaces publics communaux – constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur
- 8 Convention d'OPAH-RU – Règlement des aides de la Ville - Approbation
- 9 Quai Comte Lair à Saumur – Acquisition d'une parcelle appartenant à monsieur CESAR Jean-Claude
- 10 Château-Musée - Restauration des collections - Programme 2021 - Demande de subvention
- 11 Patrimoine mobilier – restauration de l'orgue de l'Église Saint-Pierre – Don
- 12 Vente de biens mobiliers supérieure à 4600 euros
- 13 Construction d'une unité de production de biométhane à Concourson-sur-Layon par la société DOUE METHA – Raccordement au réseau public de distribution de gaz naturel de la Ville de Saumur – Convention

- 14 Exercice 2021 – Attribution de subventions
- 15 Règlement d'attribution de subventions aux associations
- 16 Terrain synthétique des Rives du Thouet – Mise en conformité de l'éclairage – Demande de subvention
- 17 Terrain en herbe du complexe sportif de Saint-Lambert des Levées – Création d'un éclairage – Demande de subvention
- 18 ICPE – Saumur Agglopropreté – Augmentation des capacités de stockage de l'installation de transit de déchets de « Bellevue » à Saumur – Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale
- 19 Approbation du plan d'action CIT'ERGIE et du lancement de la démarche de labellisation
- 20 Stérilisation des chats des particuliers – Subvention de la Ville – Modalités d'attribution
- 21 Mise à disposition de personnel entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saumur
- 22 Modalités de mise en œuvre de l'action sociale de la Ville de Saumur et de son CCAS au bénéfice de leurs agents
- 23 Personnel Municipal - Modification du tableau des emplois et des effectifs
- 24 Avenue de la Croix de Guerre à Saint-Lambert-des-Levées – Emprise de terrain dépendant du domaine public communal – Cession à monsieur ALDEBERT-ROGER Alexandre et madame DASSONVILLE Anaïs
- 25 Avenue de la Croix de Guerre à Saint-Lambert-des-Levées – Effacement des réseaux – Tranche n°2 – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire au profit du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML)
- 26 Bois communal de Saumur – lieu-dit « Les Encloses » à Saint-Hilaire-Saint-Florent – Acquisition de parcelles appartenant à Monsieur Patrice TONDUSSON

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cordialement
Saumur, le mercredi 22 septembre 2021
Le Maire de la Ville de Saumur


Jackie GOULET

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).